



Comité technique ministériel du 14 octobre 2019

Déclaration liminaire de la FSU

Madame la secrétaire Générale, mesdames messieurs, chers camarades,

Ce comité technique budgétaire fait suite au comité technique budgétaire du 27 septembre dernier, au cours duquel nous avons pu, via le conseil de défense du ministère de l'écologie, mettre en évidence à quel point notre bloc ministériel était, plus que les autres, martyrisé en termes d'effectifs.

Et malgré les quelques ajustements par rapport au projet initial, l'addition, ou plutôt la soustraction, reste lourde, dès lors que le principe posé est la contribution à l'effort de réduction de la dépense publique, sans en examiner la pertinence pour nos missions. Une exemplarité qui va à l'encontre du besoin réel d'exemplarité, à savoir celle en matière de respect des objectifs de la France en matière écologique et climatique.

Nous avons ici largement discuté la question des moyens, mais on peut se demander si on ne rentre pas finalement dans le jeu de nos responsables politiques, qui ne voient que l'objectif chiffré, et font tout pour écarter la question humaine.

Quand Bercy dit « politique publique, pas service public », il traduit exactement le remplacement des gens par des chiffres.

Nous avons collectivement exprimé des attentes quant à l'engagement de nos ministres pour nos politiques, pour les services et les agents.

Or que constatons nous aujourd'hui ? Pas de ministre, pour discuter de trois des sujets les plus structurants du moment pour nos deux ministères, et de statuts d'agents délaissés depuis trop longtemps. Ce qui avait été possible avec l'AFB il y a trois ans semble devenu impossible aujourd'hui pour l'OFB, établissement trois fois plus gros ?

En tout cas, cela traduit bien les ambitions politiques de ce gouvernement, à la fois en matière d'écologie et de dialogue social. Nous verrons bien quel mandat et quelle marge de manœuvre vous ont été laissés aujourd'hui, madame la présidente, sur les différents dossiers soumis aux débats de ce comité.

Et notre administration, que fait-elle? Elle ne dit pas « arrêtez, nos agents n'en peuvent plus de souffrir »; elle s'affirme comme la championne de la résilience et gare à ceux qui ne rentreraient pas dans ce modèle, les rétifs au changement, parce que la seule chose qui compte, c'est le changement.

Nous l'avons déjà souligné depuis des années, nos ministères sont désormais à la pointe d'une ingénierie : celle de la réorganisation.

Nous tenons ici à vous alerter: Face à vos injonctions souvent contradictoires entre missions au mieux constantes et moyens drastiquement réduits, nombre de vos chefs de service et directeurs D'EP utilisent des méthodes moralement mais aussi pénalement condamnables. Je pense en particulier aux PN où après une réduction de 20 % des effectifs depuis 2012, la création d'un 11ème parc sans moyen annonce une nouvelle réduction de 10% pour les 5 plus gros parcs.

L'accident de Lubrizol a mis à nouveau sur le devant de la scène notre ministère. La communication gouvernementale, et préfectorale, s'est pris plusieurs fois les pieds dans le tapis, pour expliquer à quel point ce n'était pas grave.

Mais si, c'est grave ! Il est grave que des industries classées Seveso seuil haut subissent des accidents, il est grave que dans l'inspection des installations classées, la question industrielle passe toujours avant l'environnement et la santé publique ; il est grave qu'on ait accru les assouplissements de la réglementation et les pouvoirs de dérogation du préfet sans jamais consulter les citoyens, et en contournant aussi allègrement le principe de non-affaiblissement de la réglementation environnementale. Nos collègues chargés de l'inspection sont, dans ce contexte, pris dans un étau.

Les citoyens ne supportent plus l'inaction de l'État, mais l'État, lui, n'a de cesse de se désarmer lui-même. Désarmer n'est sans doute pas le bon mot : pour faire face aux révoltes citoyennes croissantes, les effectifs de police ont prévu d'être durablement à la hausse.

Au-delà des points que nous allons avoir l'occasion d'aborder aujourd'hui, dossier par dossier, nous vous attendons aujourd'hui sur une question centrale : l'agenda social de nos ministres, qui doit traduire les engagements politiques qu'elles prennent pour les agents.

Les ministres ont fait certaines annonces le 27 septembre, mais nous attendons des actes. Et nous ne sommes pas très rassurés en matière de dialogue social.

Comment se fait-il aujourd'hui que le projet d'université Gustave Eiffel ne passe dans aucun Comité technique ministériel pour avis ? Comment se fait-il que le CTM ne soit pas saisi, pour cette opération, d'un projet d'arrêté modificatif de l'arrêté de 2008 sur les primes de restructurations ? Comment se fait-il le que le décret de création de l'OFB passe devant ce comité, également sans projet d'arrêté modificatif de l'arrêté de 2008 sur les primes de restructurations ? Comment se fait-il que le projet de création de l'ANCT passe devant ce comité alors que les représentants des personnels des établissements susceptibles d'être très impactés n'ont pas encore connaissance des projets de convention ?

Comment se fait-il que des réorganisations se poursuivent, sans donner lieu aux garanties ni aux compensations prévues pour les agents ?

Répondre à l'urgence du processus réglementaire vous intéresse pour les structures, mais pas pour les agents.

Nous avons interpellé Madame Borne sur certains sujets, en bilatérale ou par courrier, et il nous avait semblé avoir été un peu entendu – je n’oserais parler d’engagement. Pouvez-vous nous dire aujourd’hui ce qu’il en est pour :

- la revalorisation de l’IFSE pour les agents passés au RIFSEEP depuis maintenant plus de 4 ans ?
- une véritable négociation sur les règles de gestion susceptibles de se mettre en place au 1^{er} janvier 2020 après la disparition des compétences des CAP en matière de mobilités et de promotion ?
- de vraies discussions sur le réseau scientifique et technique, la recherche au ministère et les écoles ?
- la poursuite de l’indemnité kilométrique vélo au sein du ministère en charge de l’écologie au 1^{er} janvier 2020 ?
- l’ouverture de négociation sur l’arrêté ministériel relatif aux frais de déplacements à l’instar de celles qui avaient précédé la publication de l’arrêté ministériel du 9 juillet 2008 pris pour l’application du décret 2006-781 dans notre ministère.

Par ailleurs, le ministère de l’Agriculture a annoncé un plan important de requalification de B en A, vers le corps des IAE. Vous savez que ce corps est le corps de promotion des techniciens de l’environnement, qui attendent depuis des années un plan ambitieux, que vous n’avez pas su leur offrir dans le cadre de la création de l’OFB, et justement une ouverture se présente au ministère de l’agriculture aujourd’hui.

Qu’avez-vous prévu, au MTES, pour les techniciens de l’environnement ?

Je vous remercie.